

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2011

Le conseil de développement de Caen la mer s'est réuni en séance plénière, salle de la Légion d'Honneur à l'hôtel de Ville de Caen, le mercredi 12 octobre 2011, à 18 heures 30, sous la présidence de madame Jacqueline Saint-Yves, présidente.

Nombre de membres en exercice :	70
Nombre de membres présents :	29
Nombre de membres excusés :	41
Nombre de votants :	29

Étaient présent(e)s :

Mesdames Jeanine DUBOIS – Anne-Marie FIXOT – Sarah IUNG – Jacqueline SAINT-YVES

Messieurs Michel ANGER – Jean-Pierre BEAUDOUIN – Jean-Marie BERNARD – Jean-Michel BODENES – Claude BRIARD – Gérard DELAUNAY – Sébastien DESLOQUES – Romuald DUVAL – Mustapha EL ATTAR – Jean-Louis ESTIVAL – Christian FERRE – Dominique GOUTTE – Daniel HEBERT – Antoine KAHWATI – Marc LEFEBVRE – René MAFFEI – Khaled MEFLAH – Jean-Pierre PORTIER – Gilles PRUNIER – Christophe REGNIER – Malek REZGUI – Pierre SINEUX – Philippe THIEUW – Gérard VAN CAENEGEM – Eric VIAUD

Étaient excusé(e)s :

Mesdames Anne-Marie CAILLET – Françoise CAPDEVILLE – Gulderen CELIK – Evelyne DUBOIS-DERRIEN – Frédérique GERVAIS – Jacqueline LEBARBIER – Martine PREVOST

Messieurs Cyril BARRANCO – Jean-Guy BERNARD – Gilles BIDAMANT – Christian BOUYER – Stéphane BOUYEURE – Jean-Maxime LÉONARD – Laurent CHEMLA – Denis COSTARD – Amaury D'ANSELME – Christian DECOURTY – Michel DROUET – Rémi DUPUY – Jean-Noël DURAND – Jacques GARNIER – Patrick GENVRESSE – Stéphane GRIMALDI – Rémi GUILLEUX – Stéphane HAMON – Jean LAMBERT-WILD – Philippe LECLERC – Eric LEGRAND – Patrick MAINCENT – Tieno MONENEMBO – Didier MOTHELAY – Michel ORIAC – Daniel OUTIN – Benjamin PEREZ – Roger POTARD – Jérôme PREVOST – Henri-Alain RAULT – Jean-Jacques SIBIREFF – Marc VAN DOORNE – Jacques VANHERLE – Pascal VENENDY

Egalement présents : Messieurs Paul Ragot et Dominique Vlnot-Battistoni, Vice-Présidents de Caen la mer

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Avs sur le projet de schéma départemental de coopération Intercommunale pour le Calvados présenté par le Préfet le 30 mai 2011

Le Préfet du Calvados a présenté son projet de schéma départemental de coopération intercommunale le 30 mai 2011. Concernant la grande agglomération caennaise, ce projet prévoit le regroupement de Caen la mer et de la Communauté de communes des Rives de l'Odon (composée de 3 communes : Verson, Tourville-sur-Odon et Mouen), ainsi que le rattachement de trois communes isolées : Ouistreham, Colleville-Montgomery et Saint-André sur Orne. La nouvelle communauté d'agglomération comporterait ainsi 35 communes (29 aujourd'hui) et 243 000 habitants (223 000 aujourd'hui).

Le 9 juin 2011, le Président de Caen la mer a saisi le Conseil de développement pour avis sur ce projet, considérant que *« le débat sur l'intercommunalité (...) mérit(ait) d'être ouvert à la société civile, aux forces vives et aux citoyens. (...) (et que) les enjeux pour le développement territorial de la grande agglomération caennaise justifiaient pleinement l'élargissement de la réflexion au-delà du seul cadre institutionnel imposé par la loi ».*

A cet égard, le Conseil de développement remercie le Président de Caen la mer d'avoir pris l'initiative de saisir les représentants de la société civile de ces enjeux fondamentaux pour l'avenir de la grande agglomération caennaise.

Si l'objectif d'achever et de renforcer l'intercommunalité, visé par le législateur en décembre 2010, faisait consensus, la méthode imposée s'est de fait révélée contre-productive. En imposant un calendrier très court pour mener à bien les réformes, le législateur a de fait fragilisé la coopération intercommunale. Ainsi, l'application de la loi dans le département n'a pas permis d'engager une concertation digne de ce nom ni avec les élus locaux, ni avec la population. Les membres du Conseil de développement ne peuvent que regretter vivement la mise à l'écart des citoyens de décisions qui les concernent directement. Par ailleurs, lorsque le débat a pu se tenir, il est bien souvent resté à l'échelle des instances communautaires, sans même redescendre vers les Conseils municipaux.

* * *

Afin de préparer son avis, le Conseil de développement s'est réuni à plusieurs reprises, en Comité de pilotage ou en formation élargie. Deux réunions plénières ont été organisées au mois de septembre 2011, la première le 7 septembre pour présenter les enjeux de ce dossier et s'accorder sur la méthode proposée par le comité de pilotage ; la seconde le 29 septembre pour dresser une synthèse des travaux réalisés dans l'intervalle et permettre à chacun de faire part des avis recueillis dans son institution d'origine. Les membres du Conseil de développement ont ainsi procédé à une analyse documentaire (textes en vigueur, avis et contributions des acteurs locaux, revue de presse, projets de SDCI présentés ailleurs...) et mené des entretiens avec une quinzaine d'élus locaux (liste et fiche-type d'entretien en annexes), au cours du mois de septembre 2011. Le Conseil de développement s'est attaché à rencontrer un panel représentatif d'élus, en prenant en compte différents critères : origine géographique, taille et démographie communales, membre de Caen la mer ou non, positionnement pour ou contre un rapprochement avec Caen la mer, orientation politique, etc.). Lors de ces entretiens, les membres du Conseil de développement ont bien précisé qu'ils venaient écouter les élus avec réserve et neutralité.

A l'issue de ces entretiens, le Conseil de développement ne peut que dresser un **constat regrettable** : en imposant à chacun de délibérer dans l'urgence (projet présenté le 30 mai, les Conseils communautaires et municipaux avaient jusqu'au 31 août pour délibérer), l'application de la loi a conduit à une altération des relations entre intercommunalités, qui avaient pourtant démontré leur adhésion à la méthode employée pour travailler collectivement dans le cadre de l'élaboration du SCoT de Caen-Métropole, notamment.

Souhaitant malgré tout laisser une porte ouverte à la négociation, les élus se sont assez unanimement tournés vers la proposition de créer ensemble un **pôle métropolitain**. Le Conseil de développement a examiné cette hypothèse, en se reportant notamment à la loi de réforme des collectivités territoriales, promulguée le 16 décembre 2010. Il note que la vocation initiale du pôle métropolitain est de relier des métropoles importantes – soit des forces équilibrées – entre elles. C'est un outil destiné à renforcer la compétitivité et l'attractivité des territoires sur l'échiquier national et européen. Les compétences listées par la loi portent sur des enjeux stratégiques et sont pour la plupart déjà exercées par la communauté d'agglomération Caen la mer. Par ailleurs, le pôle métropolitain repose sur un syndicat mixte, il ne lève pas la fiscalité et ne prévoit pas de mécanismes de solidarité entre ses membres. A cet égard, le Conseil de développement s'interroge sur la plus-value apportée par un pôle métropolitain à l'échelle de Caen-Métropole par rapport au Pays. A l'heure où tous s'accordent sur la nécessité de rationaliser les compétences et les structures porteuses, le Conseil de développement estime que l'espace de projet et de concertation offert par le Pays de Caen-Métropole pourrait déjà permettre de développer plus avant des coopérations entre intercommunalités.

Le Conseil de développement considère que la création d'un pôle métropolitain a du sens pour l'exercice de certaines grandes compétences, telles que prévues par la loi. En revanche, il constate que la compétence tourisme, qui est l'une des premières activités économiques du département et qui gagnerait à mieux être structurée sur le territoire, n'est pas explicitement citée. Le pôle métropolitain pourrait se révéler complémentaire avec l'émergence d'une grande agglomération, mais ne saurait la suppléer : elle seule peut garantir une élévation du niveau de service offert à la population et le renforcement de la solidarité territoriale.

Le Conseil de développement craint que le temps consacré par les élus à la constitution d'un pôle métropolitain éloigne de fait la perspective d'une structuration de l'agglomération de Caen à une échelle régionale et interrégionale pertinente. La priorité consiste aujourd'hui à lui donner une taille critique suffisante pour peser dans la compétition avec les agglomérations de Rouen et du Havre, notamment dans le contexte du Grand Paris et du projet de ligne ferroviaire nouvelle Paris-Normandie.

Dans son avis sur le projet d'agglomération de Caen la mer adopté le 10 juin 2010, le Conseil de développement avait montré son attachement à l'idée selon laquelle l'agglomération n'était pas une addition d'entités communales mais un territoire dont chaque composante devait se sentir responsable et revendiquer l'appartenance. C'est pourquoi, il estime **prioritaire pour Caen la mer et ses intercommunalités voisines de reprendre les échanges pour envisager la création d'un nouvel EPCI**. Si le regroupement de Caen la mer avec la Communauté des Rives de l'Odon et les trois communes de Ouistreham, Colleville-Montgomery et Saint-André sur Orne, fait consensus, le Conseil de développement estime toutefois nécessaire d'aller plus loin, pour permettre à la grande agglomération caennaise de peser dans les relations inter-régionales et d'élever le niveau de services offerts à la population.

* * *

Le Conseil de développement partage entièrement la préoccupation des élus locaux de disposer d'études d'impacts suffisantes pour faire émerger un projet partagé. Il estime nécessaire pour cela de travailler par ordre de priorité et par étapes.

Dans un 1^{er} temps, le Conseil de développement juge opportun de **développer des liens plus étroits entre Caen la mer, la Communauté de Communes Cœur de Nacre et la Communauté de Communes CABALOR**, pour donner une cohérence littorale et maritime à la grande agglomération caennaise. C'est un des défis que le Conseil de développement avait identifié lors de l'élaboration de son avis sur le SCoT de Caen-Métropole, adopté le 12 avril 2011.

Dans un second temps, un **développement vers le sud** de l'agglomération permettrait d'améliorer la cohérence spatiale de l'intercommunalité en termes de développement économique. A terme, la création d'une grande agglomération caennaise à l'échelle de **Caen-Métropole** semble nécessaire pour renforcer la place de la capitale bas-normande dans les échanges nationaux et européens.

Les entretiens menés auprès des élus locaux le conduisent à considérer que seul le respect de certaines conditions, notamment en termes de gouvernance, pourra permettre à une telle démarche d'aboutir. **Le Conseil de développement préconise d'intégrer les éléments suivants dans toute réflexion visant à la création d'un nouvel EPCI :**

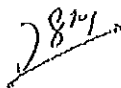
- la définition préalable d'une **methodologie** et d'un **calendrier** laissant la place à la concertation, au dialogue et à la négociation, et à une réelle information, consultation, voire concertation, des populations concernées ;
- la mise en place de mécanismes destinés à préserver la **proximité des lieux de décision**, à l'image des pôles infra-territoriaux imaginés par la CREA (Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe) ou par Nantes Métropole ;
- la mise en place d'outils favorisant la **représentation de toutes les communes** dans les instances décisionnelles, pour que les problématiques rurales soient prises en compte à l'échelle intercommunale. Ex : création d'une Conférence des maires ;
- la mise en place de mécanismes garantissant le maintien des **services de proximité** pour la population locale, de façon à empêcher d'éventuelles « re-municipalisations » de compétences exercées par les intercommunalités existantes.

En résumé, le Conseil de développement émet un avis nuancé sur la proposition du Préfet de regrouper la Communauté de communes des Rives de l'Odon, les communes d'Ouisreham, Colleville-Montgomery et Saint-André sur Orne et la Communauté d'agglomération Caen la mer. Il juge que ce projet n'est pas suffisamment ambitieux dans la mesure où il ne permettra pas de répondre aux enjeux en termes d'attractivité et de compétitivité de l'agglomération à l'échelle inter-régionale, nationale et européenne. Il regrette enfin que ce projet ne comporte pas de réelles avancées en faveur d'une solidarité territoriale plus forte entre les communes et les habitants d'un même territoire : la grande agglomération caennaise.

Vote : Adopté à l'unanimité

(29 avis favorables)

La présidente,



Jacqueline Saint-Yves

